



**Objet : Compte-rendu de la réunion de présentation de l'Observatoire National des Mammifères  
SFEPM**

**Date : 16 avril 2019**

**Lieu : MNHN Paris**

Présents :

Christian ARTHUR, SFEPM, Président

Lucie DUTOUR, Picardie Nature

Lilian GIRARD, Coordination Chiroptère Nationale SFEPM / CSA

Julien JEMIN, GMHL

Jean-François JULIEN, MNHN-CESCO

François LEBOULENGER, GMN, Président

Sébastien LUTZ, GMN

Julie MARMET, MNHN-CESCO / Azimut 230

Marie MASSON, SFEPM, animatrice PNA Loutre

Bruno MUNILLA, CERF78

Fanny PAPERIN, SFEPM, animatrice ONM et coordinatrice Chiroptères

Rudy PISCHIUTTA, GON, Directeur (membre COTECH Faune France)

Franck SIMONNET, GMB

Valérie Wiorek, FCEN, animatrice du PNA Chiroptères

Connectés à la visioconférence :

Camille FRAISSARD, LPO Hérault

Christophe GILLES, FNE 74 Aura

Tiphaine GOBERT, GEML

Michelle REMOND, NaturEssonne

Daniel SIRUGUE, SHNA

**Introduction, Christian Arthur**

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les présents, physiques ou virtuels, à cette réunion qui témoignent ainsi de leur adhésion à la SFEPM et surtout à ce projet associatif.

Pour débiter, je voudrais préciser que cette réunion n'est pas une réunion décisionnelle, mais une réunion de présentation d'un outil et du lancement d'un projet, qui doit faire l'objet d'échanges prochains au sein des divers CA des structures au cours de l'année 2019. Cela fait maintenant plus de trois ans que nous avons entamé des discussions avec divers partenaires (LPO, FNE, SNPN, SHF, OPIE, ...), avec la volonté de créer un outil trans-associations, permettant de démontrer la présence et l'importance du monde associatif dans le suivi et l'inventaire de la biodiversité, en matière de mammifères pour ce qui nous concerne.

Beaucoup d'outils existent déjà au niveau régional mais la SFEPM souhaitait porter un outil national, qui ait une reconnaissance et un fonctionnement supra-associations, permettant, au-delà des différences, de démontrer la force du réseau associatif et montrer à la société civile ce que

nous faisons pour l'intérêt général. En outre, la SFEPM est compétente sur les mammifères et donc légitime à développer un outil dédié et adapté.

Après plusieurs rencontres avec divers partenaires, le choix s'est orienté vers un outil open-source, ce choix correspondant à la philosophie de la SFEPM de ne pas « privatiser » des données qui doivent servir à l'intérêt public, via notre volonté de protéger un bien commun qui est la biodiversité, d'où le choix de GéoNature.

Pour la SFEPM, le problème et l'importance de la « propriété » de la donnée ne sont pas prioritaires, ce qui est prioritaire c'est la protection de la nature (des mammifères pour la SFEPM) et pour cela il convient que d'une part la donnée soit portée à connaissance et d'autre part et surtout qu'elle soit accompagnée d'une expertise pour bien indiquer tant ce que « signifie » cette donnée mais surtout ce que l'on doit en faire et comment elle doit être prise en compte dans les politiques de gestion des espaces et espèces et du territoire.

Il ne s'agira pas d'une base de données au sens de la saisie de données, qui sera toujours réalisée dans les outils existants dans les différentes associations locales. Mais la volonté de la SFEPM est de proposer une centralisation, sachant que les données seront transmises au SINP à une certaine échelle sur la base du format DEE (Donnée Élémentaire d'Échange). A la différence d'autres bases de données naturalistes, un travail collectif de validation sera mis en place.

En plus de l'agrégation de données, il y aura mise en place d'un centre de ressources avec accès à l'ensemble des productions associatives en France métropolitaine et DOM-COM.

L'ONM se veut donc être un outil différent, complémentaire de ce qui existe dans les autres associations et ne substituant pas à ces outils mais apportant une plus-value à l'échelle nationale. Il doit aussi être un outil collectif, partagé, nous permettant d'apporter une synthèse nationale nous fournissant un poids dans les politiques publiques. Cela rejoint la philosophie de base du monde associatif dont l'ONM veut être un exemple : la mise en commun, pour le bien commun et accessible à tous, de l'ensemble des documents, ressources, données collectées et produites par tous (mise en commun et accessibilité décidée par tous et avec comme contrepartie une présence et un poids dans les décisions publiques en faveur de la biodiversité : **il ne s'agit pas d'une accessibilité en aveugle en toute innocence !**).

### **Présentation de l'outil et du portail, Fanny Paperin – voir la présentation jointe**

Précision de Christian Arthur concernant le portail cartographique, une des productions de l'ONM. Développé sous GéoNature, choisi car open source, avec un collectif de développeurs partageant leurs travaux et avancées. Rappel : l'outil est évolutif et reste à construire ensemble.

Suite à cette présentation, une discussion ouverte a eu lieu entre présents physiques et virtuels. Elle est présentée ci-après en deux parties :

- Une synthèse de ce temps d'échange
- La liste des questions posées par les intervenants, et réponses apportées si possible, regroupées par thèmes.

### **Synthèse des échanges entre les participants**

Une demande est formulée sur l'intégration d'un module Ongulés et Lagomorphes dans l'ONM. Ces espèces étant majoritairement gérées par l'ONCFS, ce n'est pas une priorité pour le moment sauf s'il y a une volonté associative derrière pour le faire. Actuellement, la Loutre d'Europe constitue à elle seule le module « Carnivores » mais à terme elle sera représentée par une fiche espèce parmi d'autres dans ce module.

La question du rapprochement avec Faune France est posée, Faune France ayant tendu la main à la SFPEM dans ce sens. Sur ce point, le CA de la SFPEM a fait le choix de ne pas aller dans Faune France pour plusieurs raisons notamment la question de propriété et diffusion des données, et le fait que le serveur soit basé à l'étranger. En outre, la SFPEM a une légitimité historique et scientifique pour se positionner et porter un tel outil. La SFPEM n'adhérera pas à Faune France du fait des différences en termes de besoins et de politique mais des réunions sont à prévoir pour une collaboration amicale et constructive.

Il y a un sentiment exprimé de surabondance des outils qui pourrait décourager les associations et de « course à la donnée ». Comment les associations peuvent-elles participer à ce nouvel observatoire en plus des autres dans lesquelles elles sont déjà engagées, dans un contexte de temps et de moyens limités ? En outre, le monde naturaliste ne risque-t-il pas d'apparaître divisé avec un portail oiseaux, un portail mammifères, un portail herpéto... ?

L'ONM n'est pas un outil de saisie de terrain et c'est plus qu'un assemblage de données de répartition. Il a vocation à donner des tendances de populations, ce qui permettra de répondre plus rapidement à des sollicitations comme les rapportages Natura 2000 par exemple. Une remarque est faite sur le fait que Faune France est plutôt un outil pour le quidam voulant s'initier mais est moins adapté pour les professionnels de la nature.

Le MNHN souligne que les instances gouvernementales voient souvent les universitaires comme les principaux fournisseurs de données (à tort), il s'agit en fait de fournisseurs de tendances. L'ONM permet de redonner du pouvoir aux associations, de démontrer que les données proviennent des associations et de leurs réseaux de bénévoles sur le terrain. L'ONM serait un bon outil pour peser dans les instances gouvernementales.

Les structures envoient les données dans leur format propre et la SFPEM se charge de proposer des outils d'interopérabilité pour les intégrer à la base de données de l'ONM. La SFPEM s'occupe également de faire la transmission au SINP à la place des associations qui le souhaitent, donc il n'y a qu'un seul versement et pas de temps supplémentaire pour elles.

Concernant le versement des données recueillies dans le cadre de l'ONM au SINP, la SFPEM défend l'idée que la diffusion des données est essentielle pour travailler avec les instances de l'Etat. C'est un devoir citoyen de transmettre ses données, d'autant plus que les associations reçoivent de l'argent public via des subventions (et parfois les subventions sont conditionnées au versement SINP).

Quelle articulation entre le niveau régional et l'échelle nationale ? L'ONM est un outil collectif de partage de connaissances et de protocoles avec un but d'homogénéisation à l'échelle nationale. Le mode de fonctionnement est donc ascendant : les structures adhérentes à l'ONM transmettent leurs données une fois par an à minima. Chaque région pourra décider d'avoir un référent ONM pour travailler sur l'organisation régionale de restitution des données. Les structures décideront de l'ancienneté des données à transmettre.

Quels liens seront faits avec les outils et projets internationaux (BatLife, EuroBats...) ? La décision sera prise au cas par cas par le COPIL de l'ONM. Si la transmission des connaissances est efficace, il y aura un vrai gain de temps pour répondre à des demandes extérieures.

La SFPEM dispose de 1,2 ETP pour l'ONM. Le calendrier prévu est une présentation de l'outil auprès des structures individuelles cette année et un début d'agrégation des données sur un serveur indépendant fin 2019-2020. Le 1<sup>er</sup> COPIL, regroupant les structures ayant signé la convention se tiendra fin 2019 et le reste du planning de construction de l'ONM se déroulera à partir de là. Chaque structure doit décider en CA de signer la convention. Cette convention n'est pas figée, les structures pourront faire des retours. Une demande est faite pour expliciter la partie financement dans la convention, avec l'intégration d'exemples (subventions ministérielles).

L'invitation à adhérer à l'ONM est envoyée à toutes les associations produisant des données mammifères, en priorité les structures associatives mais dans le futur d'autres réseaux plus institutionnels comme les CEN, ONF, les réserves et parcs seront conviés car il y a de la richesse dans ces réseaux et la volonté est de ne pas les écarter. Quelle sera la place de ces institutions dans le COPIL de l'ONM ? L'ONM est un projet porté par des APN qui garderont leur pouvoir décisionnel.

Comment justifier le processus de validation propre à l'ONM alors qu'il existe déjà une validation à l'échelle régionale ? La validation au sein de l'ONM fonctionnera avec une grille de validation commune et unanime, réalisée par un comité d'experts. Toutes les données passeront par ce filtre automatique et si certaines données ne réussissent pas à passer, alors les producteurs seront interrogés. La pertinence de plutôt faire retravailler les structures sur leur processus interne de validation (gain de temps, confiance...) se pose. Mais l'idée est de travailler collégalement sur un système bien homogène entre les associations et de sortir d'un procédé de validation à dire d'expert. Cette grille sera connue des structures adhérentes ONM, ce qui leur permettra donc d'homogénéiser leur système de validation si elles le souhaitent. C'est le but du centre de ressources qui regroupera des protocoles, validation... et permettra une homogénéisation des pratiques. Il est noté qu'il faut chercher à travailler à l'international sur ces sujets.

Le centre de ressources de l'ONM renverra vers les liens de téléchargements existants sur les sites des structures, il n'y aura pas un stockage systématique sur les serveurs des documents s'ils sont présents ailleurs. Il s'agit de bibliographie grise, pas de publications scientifiques. L'accès sera libre sauf s'il y a une demande spécifique pour un accès restreint (système intranet).

Il est demandé de pouvoir disposer de la présentation diffusée lors de cette réunion ainsi que du lien vers le portail de démonstration pour présenter le projet dans les différents CA. Une note technique pourrait être diffusée : argumentaire très succinct pour expliquer la démarche, la plus-value. Une carte des structures partenaires pourrait également être mise en ligne afin de créer un mouvement d'engouement pour l'adhésion à l'ONM et montrer l'évolution des adhésions dans le temps.

### **Récapitulatif des échanges :**

#### 1) Nombre de modules dans l'Observatoire

*Question :*

- Christophe Gilles, FNE 74 : Y aura-t-il une intégration d'un module Ongulés et Lagomorphes ?

*Réponse :*

- Christian Arthur : oui, mais ce n'est pas une priorité pour l'instant (car ces espèces sont pour le moment prises en charge par l'ONCFS) sauf s'il y a une volonté associative derrière pour le faire.

*Questions :*

- Franck Simonnet, GMB : Penser aux animaux comme le Castor, la Marmotte qui ne rentrent pas dans la case Petits mammifères, ni Carnivore. Quel module créer, où les ranger ?
- Julien GMHL : La Loutre sera fondue dans le module Carnivores ?

*Réponse :*

- Christian Arthur : Oui. Actuellement, le module Carnivores ne comporte que la Loutre mais à terme, la Loutre sera représentée par une « fiche espèce » parmi d'autres dans ce module. Pour le Castor, la Marmotte ils iront dans le module « Petits mammifères » que l'on peut dénommer différemment.

## 2) L'ONM : un outil de plus ? les relations avec Faune France :

### *Questions :*

- Rudy Pischietta, GON : craint de décourager les associations avec une surabondance d'outils (perte de temps et d'énergie), et notamment pourquoi ne pas se rapprocher de Faune France. La convention cadre de l'ONM ressemble beaucoup à celle de Faune France.
- Julien Jemin, GMHL : il a été relevé une ressemblance entre la charte ONM et la charte Faune France (ce qui est normal car ce type de convention évoque les mêmes points), et il a été noté qu'une main avait été tendue vers l'ONM mais n'a pas été saisie.
- Rudy Pischietta, GON : quelle suite dans les relations ONM / Faune France ?

### *Réponses :*

- Christian Arthur : le CA de la SFEPM a fait le choix de ne pas aller dans Faune France pour plusieurs raisons : question de propriété et diffusion des données, serveur à l'étranger.
- Julien Jemin, GMHL : Faune France est plutôt un outil pour le quidam voulant s'initier mais moins adapté pour les professionnels de la nature.
- Christian Arthur : pas d'adhésion de la SFEPM à Faune France (différence en termes de besoins, de politique...) mais réunion à prévoir pour une collaboration amicale.
- Christian Arthur : il y a eu trois réunions avec Faune France (en fait essentiellement avec des représentants LPO) et les discussions ont porté sur plusieurs points : la participation possible à Faune France, la participation possible de Faune France à diverses productions SFEPM-MNHN ... Suite à ces rencontres le CA de la SFEPM a décidé de mettre en place d'abord l'ONM et ensuite de voir comment, à un niveau national, on pouvait construire une base commune toutes associations nationales (oiseaux, mammifères amphibien-reptiles, invertébrés...). FNE a été approché pour porter ce portail Biodiversité, n'a pas répondu. La SNPN pourrait aussi être sollicitée. Donc le CA de la SFEPM n'a pas refusé la main tendue, veut au contraire arriver à un travail en commun global mais sur la base d'une vraie entente, y compris sur des points essentiels : propriété de la donnée, donnée publique, reconnaissance du monde associatif...

### *Questions :*

- Rudy Pischietta, GON : les naturalistes voudront aller au plus simple et se heurter le moins possible à une sur-juxtaposition d'outils, de portails etc.

### *Réponse :*

- François Leboulenger, GMN : la SFEPM a une légitimité historique et scientifique de se positionner et de porter un tel outil.

### *Question :*

- Rudy Pischietta, GON : peur qu'on ne se range pas derrière des objectifs mais derrière des bannières.

### *Réponses :*

- Julie Marmet, MNHN : il existe aussi une vraie réticence du monde associatif envers un monopole par l'outil Faune France.
- Julien Jemin, GMHL : la SFEPM fédère les associations, et la LPO est loin de faire l'unanimité.

### *Questions :*

- Rudy Pischietta, GON : comment participer à ce nouvel observatoire en plus des autres dans lequel les associations sont déjà engagées, car le temps et les moyens ne vont pas augmenter ?

- Rudy Pischiutta, GON : si pas de cohérence ONM / Faune France, difficile à expliquer et à défendre en CA

*Réponses :*

- Christian Arthur : L'ONM n'est pas qu'un assemblage de données de répartition mais a vocation à donner des tendances de populations, ce qui permettra de répondre plus rapidement à des sollicitations comme les rapportages Natura 2000. Christian Arthur rappelle qu'il s'agit d'un outil collectif, de partage des connaissances et des protocoles (homogénéisation au niveau national!).
- Julien Jemin, GMHL : Impression de course à la donnée et de course aux outils ces dernières années... Mais la diffusion des données est essentielle pour le travail avec les instances de l'État. Pense qu'il y a une complémentarité de l'outil ONM, et est intéressé par le côté open source et la différence du niveau de restitution (maille 10\*10 et pas au point).

*Question :*

- Lilian Girard : lors du dernier COTECH Faune France, y a-t-il eu des questions sur l'ONM auxquelles on pourrait répondre ?

*Réponse :*

Rudy Pischiutta, GON (en réponse à la question de L. Girard sur les questions au COTECH Faune France) : je n'étais pas présent.

*Questions :*

- Rudy Pischiutta, GON : craint que le monde naturaliste n'apparaisse divisé (il faudrait la création également d'un portail oiseaux, herpéto, plantes etc) alors que souvent les experts naturalistes de terrain sont pluri taxons.
- Valérie Wiorek, PNA Chiroptères : liens avec les outils et projets internationaux ? (BatLife, EuroBats...)

### 3) La validation des données dans l'ONM :

*Questions :*

- Julien Jemin, GMHL : réexpliquer le processus de validation des données, comment justifier alors qu'il y a déjà une validation au niveau régional ?
- Julien Jemin, GMHL et Rudy Pischiutta, GON : Ne faut-il pas plutôt faire retravailler les structures sur leur processus interne de validation ? (gain de temps, confiance, etc...)
- Julien Jemin, GMHL : Mettre dans la charte que les structures doivent envoyer leur processus de validation des données ? Attention à bien présenter le système de validation afin qu'il soit bien compris et accepté.

*Réponse :*

- Christian Arthur : il y aura, pour chaque module, constitution d'un groupe de travail (comité d'experts) pour réaliser une grille de validation commune et unanime. Toutes les données passeront par ce filtre automatique (même s'il y a déjà eu un processus de validation en interne au préalable) et si certaines données ne passent pas ce filtre, elles seront renvoyées vers la structure émettrice pour les vérifier. Dans ce groupe de travail, les processus de validation existant au sein des structures seront pris en compte de façon à ce que toutes les expertises locales participent et s'harmonisent sur la base d'une discussion technique indépendante des personnes. L'idée est de travailler collégialement sur un système bien homogène entre associations et de sortir d'un procédé de validation à dire d'expert. Cette grille sera connue des structures adhérentes ONM (qui leur permet donc d'homogénéiser leur système de validation si elles le souhaitent).

#### 4) Les liens avec le SINP :

##### *Questions :*

- Rudy Pischiutta, GON : il existe encore une méfiance de certaines associations par rapport au SINP, or en adhérant à l'ONM il est obligatoire de verser ses données au SINP. Pas peur de risquer d'écartier du projet des associations qui seraient encore réticentes ?
- Franck Simonnet, GMB : la méfiance de certaines associations envers le SINP existe mais elle existe aussi concernant d'autres sujets (la LPO / Faune France / Biolovision). Il sera difficile de toute façon de faire l'unanimité.

##### *Réponses :*

- Christian Arthur : La SFEPM est une association nationale qui a fait le choix de collaborer au SINP et de par ses engagements respectera ce choix. L'association est animatrice de PNA et à ce titre doit fournir à l'Etat les données collectées, **mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix !** C'est pour cela que le minimum de précision obligatoire est la maille 10\*10 km. Si des groupes SFEPM décident de fournir des données plus précises, cela sera leur choix respecté par la SFEPM. La SFEPM se charge de faire la transmission au SINP à la place des associations qui le souhaitent, donc il n'y a qu'un seul versement, pas de temps supplémentaire pour elles.
- Jean-François Julien, MNHN, apporte une précision : si les instances gouvernementales voient souvent les universitaires comme principaux fournisseurs de données (à tort), il s'agit en fait de fournisseurs de tendances. Ici l'idée est de redonner du pouvoir aux associations, de démontrer que les données proviennent des associations et de leurs réseaux de bénévoles sur le terrain.
- Christian Arthur : les structures envoient à l'ONM les données au format individuel qui leur est propre (elles n'auront donc pas plus de temps en plus à y consacrer) et l'ONM peut les « soulager » de l'envoi au SINP si l'association le souhaite.
- Christian Arthur : l'ONM n'est pas un outil de saisie sur le terrain ! En plus, ici on va au-delà de la simple donnée de présence (qui est une notion dépassée). Par ailleurs, il faut rappeler que les associations reçoivent de l'argent public via des subventions (et parfois subventions conditionnées au versement SINP) donc c'est un devoir citoyen de transmettre ses données.

#### 5) Les finances et moyens attribués à l'ONM :

##### *Questions :*

- Rudy Pischiutta, GON : combien de personnes travaillent sur l'ONM à la SFEPM (ETP) ?

##### *Réponse :*

- Christian Arthur : 1,2 ETP à la SFEPM.

##### *Question :*

- François Leboulenger, GMN : Explication sur la partie financement de l'ONM ?

##### *Réponses :*

- Lilian Girard : il y a eu une reformulation sur ce point apportée dans la dernière version de la convention cadre
- Julien Jemin, GMHL : il faut donner des exemples. Cas où des subventions ministérielles pour une production particulière à partir de l'ONM peuvent être redistribuées aux structures en « rétribution » et leur permettre de financer leur participation à l'outil

#### 6) La gouvernance de l'ONM :

*Questions et remarques :*

- Julien GMHL : on a besoin d'un comité structuré pour porter un message d'une même voix, pour peser dans les instances gouvernementales et l'ONM serait un bon outil.
- Daniel Sirugue, SHNA : il faut une complémentarité nationale mais aussi régionale.
- Daniel Sirugue, SHNA : quel fonctionnement ascendant et descendant entre les niveaux national et régional ?

*Réponse :*

- Christian Arthur : Fonctionnement ascendant = toutes les personnes et structures adhérentes à l'ONM transmettent leurs données 1 fois l'an, qui passent à travers une grille de validation collective et objective (pas du dire d'expert!)

*Question :*

- Daniel Sirugue, SHNA : donc pas d'organisation régionale de restitution des données ?

*Réponse :*

- Lilian Girard et Christian Arthur : il reviendra à chaque région de décider s'il y aura un référent ONM en région, et qui, et si ce référent collecte les données régionales et les transmet ou si la transmission se fait directement structure-SFEPM, le référent étant là pour l'animation.

*Questions :*

- Rudy Pischiutta, GON : la demande d'adhésion à l'ONM ne sera faite qu'après d'associations spécialisées mammifères ?
- Rudy Pischiutta, GON : question de gouvernance : ces institutions auront elles une place dans le COPIL de l'ONM ?

*Réponses :*

- Christian Arthur : l'invitation est envoyée à toutes les structures récoltant des données de mammifères et souhaitant les partager pour que cela serve (en priorité les structures associatives), mais dans le futur d'autres réseaux plus institutionnels (CEN, RNF, PNR, PNx, ONF...) pourront être associés.
- Christian Arthur : l'ONM est un projet porté par des APN qui garderont leur pouvoir décisionnel, mais il y a aussi une volonté de ne pas écarter les autres réseaux car il y a de la richesse dans ces réseaux. Donc, même si ces institutions seront présentes (forme à définir), elles n'auront pas la majorité.

7) Les étapes suivantes :

*Questions :*

- Rudy Pischiutta, GON : retour sur le planning de l'ONM : sous quelle échéance est prévu le 1<sup>er</sup> COPIL ? La proposition de convention est-elle figée ? Quel est le planning prévisionnel ?

*Réponses :*

- Christian Arthur : Tout d'abord présentation de l'ONM auprès des structures individuelles et début d'agrégation des données sur un serveur indépendant (2019 – 2020).
- Lilian Girard : au moins 6 mois de rencontres de structures au préalable. La convention n'est pas figée, en attente des retours des structures.
- Franck Simonnet, GMB : il est donc sous-entendu qu'il faut signer la convention cadre avant de participer aux COPIL.
- François Leboulenger, GMN : décision de signer la convention à prendre en CA dans chaque association.

- Christian Arthur : 1<sup>er</sup> COPIL imaginable fin 2019 pour dérouler ensuite le reste du planning de construction de l'ONM.

*Précisions apportées par certains participants :*

- Julien Jemin, GMHL : Le GMHL sera à priori partant pour adhérer à l'ONM.
- Daniel Sirugue : la SHNA aussi
- François Leboulenger, GMN : ONM inscrit à l'ordre du jour du prochain CA du GMN de mai 2019.

*Questions :*

- Lucie Dutour, Picardie Nature : pourra-t-on disposer d'une version numérique du portail cartographique de l'ONM pour la présenter en CA ?
- Julie MNHN : fait part d'une question de la CPEPESC par rapport à la rédaction du prochain PRA chiro : quel accompagnement pourraient-ils avoir pour leur Observatoire Régional de la Biodiversité ?

*Réponse :*

- Christian Arthur : oui on peut diffuser une version de démonstration mais bien garder à l'esprit que ce n'est pas ni une version définitive, ni aboutie.
- Julien Jemin, GMHL : comme la SFEPM ne pourra pas se déplacer elle-même dans chaque structure sur l'ensemble de la France, il faudrait faire une note technique présentant l'ONM pour qu'elle soit présentée en CA (argumentaire très succinct pour expliquer la démarche, la plus-value). Propose également de faire apparaître une carte des structures partenaires pour créer un mouvement d'engouement d'adhésion à l'ONM et montrer l'évolution des adhésions dans le temps.
- Fanny Paperin : une plaquette de présentation est en cours de réalisation, qui permettra à chaque structure d'avoir l'essentiel des points.

*Question :*

- Bruno Munilla, CERF78 : T0 imposé pour la transmission des données ? (donner toutes les données depuis 10 ans...).

*Réponse :*

- Christian Arthur : restitution annuelle, aux structures de voir l'ancienneté des données transmettre.

8) Points divers :

*Question sur la transmission de données ver d'autres demandeurs que l'Etat :*

*Réponses :*

- Christian Arthur : décision prise au cas par cas par le COPIL de l'ONM.
- JF Julien : de toute façon, pas encore eu de demandes vraiment structurées à ce jour pour les chiroptères notamment.
- Lilian Girard : si la transmission des connaissances se fait bien au fil de l'eau dans l'ONM, il y aura un vrai gain de temps pour une restitution par rapport à une demande extérieure.

*Remarques diverses :*

- Valérie Wiorek : PNA Chiro : ONM propose des ressources (protocole, validation, etc...) donc les associations se formeront.
- Julien Jemin, GMHL : rôle de la SFEPM d'uniformiser des protocoles et des données. Intérêt de travailler à l'international sur ces sujets (les espèces ne connaissent pas les frontières).

*Questions sur le centre de ressources :*

- Valérie Wiorek, PNA Chiroptères : comment a été réfléchi le centre de ressources ONM ? Benchmarking de ce qui existe déjà pour les ressources documentaires ? Quels moyens mis derrière ?
- Valérie Wiorek, PNA Chiroptères : Restriction d'accès sur le portail de l'ONM ?

*Réponses :*

- Christian Arthur : l'ONM renvoie vers les liens de téléchargements existants sur les sites des structures, pas de stockage sur les serveurs de l'ONM des documents, s'ils sont présents ailleurs. Il s'agit de bibliographie « grise » et pas de publications scientifiques.
- Christian Arthur : à priori libre d'accès sauf demande spécifique des structures d'accès restreint aux adhérents ONM (système intranet)

---

Conclusion :

Fanny Paperin enverra le compte-rendu, la présentation et la dernière version de la convention cadre à toutes les structures associatives collectant des données sur les mammifères.

Christian Arthur invite les structures qui le souhaitent à proposer des dates pour que la SFEPM vienne présenter l'ONM.

Rédaction v1 : F Paperin  
Corrections V1 : L Girard  
C Arthur

le 20/04/2019  
le 24/04/2019  
le 07/05/2019